

Certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-126741-Z-328718-2023



Ecocert Canada confirme par la présente que :

BELISLE SOLUTION NUTRITION

196, chemin des Patriotes, St-Mathias-sur-Richelieu, Quebec, J3L 6A7, CANADA

a été audité et certifié conformément au programme :

Régime Bio Canada (COR) *



Pour les étapes de production / activités:

ALIMENTS POUR ANIMAUX, PREPARATEUR, COMMERCE DE PRODUITS BIOLOGIQUES

Certificat délivré le 14 décembre 2023

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis,
Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Date d'anniversaire : 19 juillet 2024

lorsque l'entreprise certifiée doit présenter une demande d'inspection annuelle subséquente. Ceci n'est pas une date d'expiration.

Date de la certification initiale : 10 octobre 2013

Le dernier audit a eu lieu le 19 octobre 2023

Z001(COR)v02fr

Page 1/4

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat
officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-126741-Z-328718-2023



BELISLE SOLUTION NUTRITION

Régime Bio Canada (COR) *

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Belisle Solution Nutrition**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)		
		CARTV (1)	CAN-US (2)	CAN-UE (3)
> Blé	Biologique	X	X	
> Huile de soya	Biologique	X	X	X
> Maïs grain	Biologique	X	X	
> Mélange de grains (avoine, blé, maïs)	Biologique	X	X	X
> Moulée aliment complet pour poulets de grains en début et croissance Avigrain	Biologique	X	X	X
> Moulée croissance Purovin	Biologique	X	X	X
> Moulée début croissance dinde Avigrain	Biologique	X	X	X
> Moulée Ferme Michel Potvin Suppl Lait Lactovie	Biologique	X	X	X
> Moulée finition dinde Avigrain	Biologique	X	X	X
> Moulée finition poulet Avigrain	Biologique	X	X	X
> Moulée laitière 16% Lactovie	Biologique	X	X	X
> Moulée Ponte Avigrain	Biologique	X	X	X

- (1) Cahier des charges pour l'appellation biologique au Québec (CARTV).

- (2) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (3) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 14 décembre 2023

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 2/4

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-126741-Z-328718-2023



BELISLE SOLUTION NUTRITION

Régime Bio Canada (COR) *

Produits certifiés pour la marque de commerce : **Belisle Solution Nutrition**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X] : en conformité)		
		CARTV (1)	CAN-US (2)	CAN-UE (3)
> Moulées Crois Porcigrain	Biologique	X	X	X
> Protei Veau Lactovie	Biologique	X	X	X
> Soya Belisle (tourteau)	Biologique	X	X	X
> Supplément laitier Lactovie	Biologique	X	X	X

- (1) Cahier des charges pour l'appellation biologique au Québec (CARTV).
- (2) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).
- (3) Entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC).

Certificat délivré le 14 décembre 2023

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 3/4

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises. La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° CA-126741-Z-328718-2023



BELISLE SOLUTION NUTRITION

Régime Bio Canada (COR) *

Site(s) de production couvert(s) :

> 196, chemin des Patriotes, St-Mathias-sur-Richelieu, Quebec, J3L 6A7, CANADA

Certificat délivré le 14 décembre 2023

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec, G6W 6N2, Canada

www.ecocertcanada.com/fr

Z001(COR)v02fr

Page 4/4

* conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à ECOCERT CANADA.



scannez moi

Accédez au certificat officiel actualisé